

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
22 septembre 2009
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 18 septembre 2009, adressée
au Président du Conseil de sécurité par le Représentant
permanent du Mexique auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

J'ai l'honneur de me référer à la déclaration des organisations non gouvernementales : Désarmement pour la paix et le développement, adoptée à la soixante-deuxième Conférence annuelle du Département de l'information pour les organisations non gouvernementales, le 11 septembre 2009 (voir annexe). Comme vous le savez, le Mexique a accueilli cette conférence, et mon gouvernement s'est engagé à porter ce document à l'attention du Conseil de sécurité, étant donné sa pertinence au regard des travaux du Conseil durant le mois en cours.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Claude **Heller**



**Annexe à la lettre datée du 18 septembre 2009
adressée au Président du Conseil de sécurité
par le Représentant permanent du Mexique
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Déclaration des organisations non gouvernementales : Désarmement
pour la paix et le développement**

**Soixante-deuxième Conférence annuelle du Département
de l'information pour les organisations non gouvernementales**

Nous, les 1 300 participants représentant plus de 340 organisations non gouvernementales établies dans plus de 55 pays,

Introduction

Déterminés, comme cela est exprimé avec éloquence dans la Charte des Nations Unies, à préserver les générations futures du fléau de la guerre et à favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie,

Alarmés par le fait que chaque jour, 1 000 personnes sont tuées par des armes légères et 3 000 autres sont gravement blessées,

Inspirés par l'Agenda de La Haye pour la paix et la justice au XXI^e siècle (A/54/98), une proposition en 50 points pour passer d'une culture de la violence à une culture de la paix, et *déterminés* à en finir avec la guerre,

Guidés par la proposition en cinq points pour le désarmement nucléaire présentée par le Secrétaire général, le 24 octobre 2008,

Ayant à cœur de promouvoir le respect de la diversité culturelle, religieuse et ethnique, qui est essentiel pour assurer la paix et la sécurité,

Considérant que la sécurité, la paix, le désarmement, les droits de l'homme, l'égalité des sexes et le développement sont étroitement liés aux niveaux local, national, régional et mondial,

Convaincus que le progrès dans tous ces domaines est indispensable pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), ce qui relie la réunion de cette année aux réunions consacrées au changement climatique et aux droits de l'homme, qui ont été récemment organisées par le Département de l'information et les organisations non gouvernementales,

Nous étant réunis à la soixante-deuxième Conférence annuelle du Département de l'information pour les organisations non gouvernementales, à Mexico, du 9 au 11 septembre 2009,

**Demandons instamment aux gouvernements et aux organisations
internationales de prendre les mesures ci-après :**

Dans le domaine du désarmement nucléaire

1. Réaffirmer les engagements pris à la Conférence d'examen de 2010 du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en vue de créer un monde exempt d'armes nucléaires et d'empêcher dans le même temps leur prolifération;

2. Entamer rapidement des négociations sur une convention visant à interdire et éliminer les armes nucléaires dans le monde suivant un calendrier précis;
3. Obtenir les déclarations et ratifications nécessaires pour que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires puisse entrer en vigueur sans plus tarder et sans conditions;
4. Conclure les négociations sur un traité qui vise à interdire la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires, à placer sous garanties les matières pouvant servir à fabriquer des armes et à encourager la réduction des stocks existants;
5. Renforcer les zones exemptes d'armes nucléaires, promouvoir la coopération entre les membres de ces zones et créer de nouvelles zones aux fins de parvenir, dans un avenir proche, à un monde exempt d'armes nucléaires;
6. À la séance organisée par le Conseil de sécurité le 24 septembre 2009, proposer des plans en faveur du désarmement, comme le prévoit la Charte des Nations Unies, et réformer le Conseil de manière à ce qu'il soit plus représentatif et responsable et ainsi, mieux à même d'intervenir face aux violations des obligations en matière de désarmement et de non-prolifération;
7. Déclarer le 7 octobre Journée internationale pour un monde exempt d'armes nucléaires;
8. Demander à la Cour internationale de Justice de donner un avis consultatif sur les mesures qui doivent être prises en exécution de l'obligation énoncée à l'article VI du TNP, qui impose de poursuivre « de bonne foi » des négociations aux fins de parvenir au désarmement nucléaire;
9. Adhérer à la nouvelle Agence internationale des énergies renouvelables et soutenir son action, et faire des choix en matière d'investissements énergétiques qui tendent à éliminer progressivement l'énergie nucléaire et les combustibles fossiles et à privilégier les sources d'énergie écologiquement viables;

Dans le domaine des armes légères et autres armes classiques

10. Réglementer et restreindre l'emploi et le commerce d'armes par les militaires ou les policiers, en particulier pour ce qui est des armes légères;
11. Empêcher la prolifération des armes légères parmi la population civile grâce à un système rigoureux d'autorisation, d'enregistrement et de réglementation de la vente, la possession et l'emploi de ces armes;
12. Promouvoir l'élaboration d'un traité musclé et efficace sur le commerce des armes en vue de réglementer le commerce international des armes classiques. Ce traité devra viser tous les types d'armes classiques et de transferts internationaux. Pour être efficace, cet instrument doit aussi interdire les transferts d'armements lorsqu'il existe un risque important que ces opérations violent le droit international, notamment le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire;
13. Mettre en application le Protocole relatif au contrôle des armes à feu, des munitions et d'autres matériels connexes dans la région de la Communauté de développement de l'Afrique australe, et le Programme d'action des Nations Unies

sur les armes légères et de petit calibre, et améliorer le Registre des armes classiques;

14. Harmoniser la législation relative à la violence familiale avec les lois visant à prévenir la violence découlant de l'emploi d'armes légères;

15. Encourager l'adhésion universelle à la Convention sur les mines antipersonnel et à la Convention sur les armes à sous-munitions et leur application par tous les États.;

16. Interdire l'emploi de la force explosive dans les zones habitées;

17. Réaliser le désarmement des principales armes classiques (tanks, artillerie, avions, etc.) conformément à l'objectif fixé de longue date par l'ONU en matière de désarmement général et complet;

De manière générale

18. Réorienter les dépenses en matière d'armements vers des solutions plus productives et socialement responsables, qui pourraient aider à combler l'écart entre riches et pauvres dans le monde et à améliorer corollairement la sécurité;

19. Organiser une quatrième session extraordinaire consacrée au désarmement;

20. Proclamer une décennie internationale du désarmement (2010-2020);

21. Entamer des négociations sur un traité visant à prévenir le déploiement et l'emploi de toute arme dans l'espace;

22. Créer une organisation mondiale chargée de renforcer les capacités de lancement dans l'espace de tous les États;

23. Entamer des négociations sur un traité mondial sur les missiles et les systèmes de défense antimissile;

24. Mettre en place un régime de vérification pour la Convention sur les armes bactériologiques (biologiques), et encourager l'adhésion universelle à ce traité et à la Convention sur les armes chimiques, et leur application par tous les États;

25. Créer un organisme mondial chargé d'évaluer les technologies dans l'optique du désarmement et du développement;

26. Intervenir face à la crise économique mondiale, en prêtant une attention particulière à la montée du chômage et aux groupes vulnérables, notamment les jeunes, les femmes, les enfants et les peuples autochtones;

27. Promouvoir la définition d'un objectif ambitieux tendant à prévenir et réduire la violence armée d'ici à 2015, qui offrira l'occasion d'intégrer des thèmes liés à la sécurité dans les documents de suivi de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement;

28. Appliquer dans son intégralité la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité et en particulier, faire en sorte que les femmes participent à tous les niveaux aux décisions prises concernant la prévention, la gestion et le règlement des conflits;

29. Appliquer dans son intégralité la résolution 1820 (2008) du Conseil de sécurité relative à la violence sexuelle en période de conflit armé.

Demandons instamment aux organismes des Nations Unies, par l'intermédiaire du Secrétaire général, de prendre les mesures ci-après :

1. Améliorer le Registre des armes classiques en vue d'en faire un réel observatoire mondial reliant les organisations de la société civile aux organismes des Nations Unies, aux fins de surveiller le commerce et l'emploi des armes et de faire rapport à ce sujet;

2. Encourager la plus large participation des groupes de la société civile des pays en développement et des pays les moins avancés aux réunions de l'ONU consacrées à la paix et au désarmement, pour faire en sorte qu'il soit tenu compte des points de vue locaux et régionaux dans les discussions;

3. Encourager la participation de nouveaux partenaires issus des réseaux stratégiques mondiaux, qui jouent un rôle essentiel pour promouvoir l'éducation pour la paix, la prévention de la violence, le règlement des conflits et le développement.

Demandons instamment aux organisations non gouvernementales et à la société civile de prendre les mesures ci-après :

1. Mettre en place des réseaux d'ONG ou se rallier à ceux qui existent déjà aux fins de promouvoir la paix, la sécurité, le désarmement et le développement, et favoriser l'organisation de réunions intersectorielles pour donner suite à la présente conférence;

2. Renforcer les capacités des organisations de la société civile établies dans le Sud, grâce à la formation d'alliances, à l'échange de l'information et à la mobilisation de fonds;

3. Mener des travaux de recherche sur les conséquences de l'insécurité armée pour le développement, et définir des pratiques optimales dans le domaine du désarmement;

4. Promouvoir l'éducation pour la paix, le règlement des conflits, les droits de l'homme (droits civils, politiques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux) et l'égalité entre les sexes, qui jouent un rôle essentiel pour instaurer une paix juste et améliorer la sécurité.

Pour conclure :

L'objectif poursuivi dans la présente déclaration est simple. Il s'agit de sauver des vies et de réduire les souffrances et, s'agissant des armes nucléaires, d'empêcher la destruction de la civilisation. Les avantages qu'apportent la paix et la sécurité dépassent de loin les profits économiques à court terme que peut promettre le commerce des armes.

Nous demandons à tous les peuples, organisations et gouvernements de reconnaître et promouvoir les efforts que déploient les milliers d'organisations non gouvernementales et de groupes de la société civile dans le monde – qui sont les

embryons de nos mouvements internationaux et qui s'emploient à promouvoir la paix et le désarmement à l'échelon local.

Nous remercions le peuple et le Gouvernement mexicains de leur chaleureux et amical accueil pour cette réunion, la première tenue en Amérique latine.
